

CHAMPIONNATS DISTRICT FEMININES JEUNES

U15F à 8 / U15F à 11 / U18F à 7 / U18F à 11

ART 1 : LICENCIÉES

Les championnats sont ouverts aux joueuses licenciées dans les catégories d'âge correspondantes :

- **U15F** : joueuses U14F et U15F. Sur classement de 3 U13F maximum autorisé.
- **U18F** : joueuses U16F, U17F, U18F. Sur classement de 3 U15F maximum autorisé.

Dérégation District 35 :

En **U15F à 8 et U15F à 11 D2 uniquement**, si le club ne dispose pas d'équipe U18F, il est autorisé à faire jouer 2 U16F en sous-classement.

ART 2 : ENGAGEMENTS

Les championnats sont ouverts aux équipes féminines des clubs affiliés au District, ainsi qu'aux équipes issues de groupements de jeunes validés.

ART3 : QUALIFICATION – PARTICIPATION

Composition des équipes :

- **U15F à 8** : 8 joueuses + 4 remplaçantes
- **U18F à 7** : 7 joueuses + 3 remplaçantes
- **U15F à 11 / U18F à 11** : 11 joueuses + 3 remplaçantes

- Règle de la 'remplaçante remplacée' applicable.
- 4 joueuses mutées maximum par match, dont 1 hors période.

Les règles générales de qualification et participation sont applicables en dehors des règles particulières reprises dans ce règlement

Rappel : Une équipe Foot à 11 est considérée comme équipe supérieure à Une équipe Foot à 8

Explications : Equipe Foot à 11 U18F Supérieure à une équipe Foot à 8 U18F

ART 4 : ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Le Calendrier général est proposé par la commission et validé par le comité de direction.

Temps de jeu & ballon :

- **U15F à 8** : 4 x 16 min - Ballon T5
- **U15F à 11** : 2 x 40 min - Ballon T5
- **U18F à 7** : 2 x 35 min - Ballon T5
- **U18F à 11** : 2 x 45 min - Ballon T5

Jours et horaires :

- **U15F à 8 / U18F à 7** : samedi matin
- **U15F & U18F à 11** : samedi après-midi - horaires à préciser lors de l'engagement (plage horaire de 13h à 17h).

Toute demande de changement de date, horaire ou lieu doit se faire via Foot clubs avec accord de l'adversaire.

Feuilles de match :

- **FMI obligatoire** pour les catégories foot à 11 - transmission sous 4h.
- **Feuille de match Papier accepté** pour les catégories à 8 ou à 7 - transmission sous 24h.
- En cas de non-respect des délais, une amende de 30 € sera appliquée.

Format des compétitions :

Le format de chaque compétition sera définitif après clôture des engagements car celui est lié au nombre d'équipes engagées. Les règles de répartition, d'accession et rétrogradation seront disponibles sur le site du District avant le début des compétitions car celles-ci seront adaptées en fonction du nombre d'équipes engagées

U15F à 8

- Brassage par plateau Multi-matches
- Puis poules de niveau en 2 phases

U18F à 7

- Poules géographiques sur phase 1
- Poules de niveau D1 / D2 phase 2

U15F à 11 et U18F à 11

- Brassages sur 3 journées
- Puis poules de niveau en 2 phases

U15 F à 11 A l'issue de la Phase 2 championnat (Juin) L'équipe championne de D1 participera à la phase accession régionale pour le championnat U15 R1 de la saison suivante

U18F à 11 A l'issue de la Phase 2 championnat (Juin) L'équipe championne de D1 participera à la phase accession régionale pour le championnat U18 R1 de la saison suivante

ART 5 : TERRAINS

Les rencontres se déroulent sur des terrains classés (gazon, synthétique ou stabilisé).
Des dérogations peuvent être accordées par la commission.

ART 6 : CLASSEMENT

Départage des équipes dans un même groupe

les dispositions ci-dessous sont appliquées dans l'ordre :

- 1 Cotation par points (Match gagné 3 pts, Match nul 1 pt, match perdu 0 pt, forfait ou pénalité -1 pt)
- 2 En cas d'égalité de points application dans ordre des critères ci-dessous :
 - Le N° d'équipe (Priorité équipe 1 sur équipe 2)
 - Classement particulier aux points (1).
 - Différence entre buts marqués et encaissés sur le classement particulier
 - Différence entre buts marqués et encaissés sur l'ensemble de la compétition
 - Meilleure attaque sur l'ensemble de la compétition concernée.
 - Equipe ayant gagné le plus de matches de la compétition concernée.
 - Equipe ayant le plus petit nombre de défaites au cours de la compétition concernée.
 - Equipe ayant eu le moins d'exclusions au cours de la compétition concernée.
 - Equipe ayant eu le moins d'avertissements au cours de la compétition concernée

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes.

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match ayant opposé les dites équipes entre elles.

Si à l'issue de ce mini championnat, il subsiste des équipes encore à égalité, le classement particulier est de nouveau appliqué entre celles-ci. Si des équipes restent à égalité on passe au point c. : C'est à dire goal average particulier

Départage des équipes de groupes différents

Lorsqu'il est nécessaire de départager des équipes de groupes différents à une même place les critères ci dessous sont appliqués dans l'ordre

- 1- Priorité équipe 1 puis 2 ...
- 2- Plus fort coefficient points / Nombre matchs joués
- 3- Différence entre buts marqués et buts concédés au prorata nombre de matches joués
- 4- Meilleure attaque au prorata du nombre de matches joués

ART 7 : ARBITRAGE

Préconisation : arbitrage à la touche assuré par les jeunes.

En cas de désignation d'un arbitre officiel par le District :

Les Frais d'arbitrage sont partagés entre les deux clubs et seront portés au compte club

À défaut : arbitrage central effectué par un dirigeant tiré au sort parmi les deux clubs.

L'exclusion temporaire est applicable sur ces compétitions

ART 8 : COUPES

Le District organise des **Coupes U15F à 8 / U15F à 11 / U18F à 7 / U18F à 11.**

Participation automatique pour les équipes engagées, sauf refus signalé au District.

Élimination directe sur un seul match.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : séance de tirs au but (pas de prolongation).

- **U15F à 8 / U18F à 7** : 3 tirs au but
- **U15F à 11 / U18F à 11** : 5 tirs au but
- **En cas d'égalité à l'issue de la série de tirs au but** : mort subite.

Le terrain est désigné par la commission. En cas d'indisponibilité : inversion.

Règles de participation identiques à celles du championnat.

ART 9 : RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, les textes de la F.F.F. et de la L.B.F. s'appliquent.

Réserves et réclamations seront examinées par le Comité de Direction de la L.B.F.